



point-justice
informer, orienter, aider



MAISON DES USAGERS

Les permanences du Point Justice



point-justice
informer, orienter, aider

Point Justice ADULTE

Créé par le Centre Hospitalier Charles Perrens et le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Gironde, en partenariat l'Agence Régional de Santé Nouvelle Aquitaine et le Barreau de Bordeaux, le Point Justice permet d'apporter, au patient et/ou à sa famille, une information juridique de proximité concernant toutes les composantes de sa vie de citoyen (famille, travail, logement, assurance...).



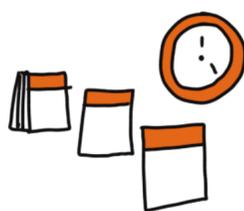
ACCUEIL

Un(e) professionnel(le) du droit reçoit l'utilisateur lors d'un **entretien de 30 minutes**. L'accueil se fait toujours dans la discrétion et la neutralité. En cas d'impossibilité de déplacement, la consultation peut être effectuée par téléphone.



ECOUTE

La confidentialité des propos est garantie. Le professionnel du droit qui vous reçoit apporte des informations et solutions concrètes en temps réel à toutes questions juridiques.



QUAND ?

Le **2^{ème} mercredi matin** et le **4^{ème} vendredi après-midi** de chaque mois.

GRATUIT

2025

- 26 septembre
- 8 & 24 octobre
- 12 & 28 novembre
- 10 & 26 décembre

2026

- 14 & 23 janvier
- 11 & 27 février
- 18 & 27 mars
- 8 & 24 avril
- 13 & 22 mai
- 10 & 26 juin
- 8 & 24 juillet



point-justice
informer, orienter, aider

Point Justice MINEUR

Ces consultations gratuites sont proposées par les avocats du CRIC* destinées aux mineurs mais également aux jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

*Le CRIC, c'est le Centre de Recherche et de Consultation sur les Droits de l'Enfant du Barreau de Bordeaux.



**DES
QUESTIONS ?**

Séparation des parents, victime de harcèlement, de violence, de maltraitance, convocation par le commissariat, 1er job ou apprentissage : conflit avec l'employeur ...

Chaque jeune a le droit d'être informé, entendu, assisté, conseillé et défendu !



**ACCUEIL ET
ÉCOUTE**

Un(e) professionnel(le) du CRIC reçoit le jeune lors d'un entretien de **30 minutes**. Tous les sujets peuvent être abordés. La confidentialité des propos est garantie



QUAND ?

Le **2^{ème} mercredi après-midi** de chaque mois.

GRATUIT

2025

- 10 septembre
- 8 octobre
- 12 novembre
- 10 décembre

2026

- 14 janvier
- 11 février
- 18 mars
- 8 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 8 juillet

CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS



MAISON DES USAGERS

121 Rue de la Béchade, 33000 Bordeaux

Entrée piétons réservée
à la MDU



Entrée de l'hôpital
(véhicules et piétons)

146 bis rue Léo Saignat 33000 Bordeaux



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Pour prendre rendez-vous, adressez-vous au Cadre de Santé
ou à l'Assistant(e) Social(e) de votre unité / lieu de soin.

Centre Hospitalier Charles Perrens, Maison Des Usagers
05 56 56 39 00 / mdu@ch-perrens.fr
121 rue de la Béchade 33076 Bordeaux Cedex
www.ch-perrens.fr